

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

PFRH  
Affaire suivie par Raphaël Ghys  
raphael.ghys@hauts-de-france.gouv.fr

W  
M 2/1/20  
\_\_\_\_\_

## Compte rendu réunion de l'instance informelle régionale de concertation interministérielle

18 octobre 2019

Le préfet de région ouvre la réunion en saluant l'action de l'ensemble des services et de leurs agents qui sont intervenus dans la gestion des conséquences, en région, de l'explosion du site de l'usine Lubrizol.

Il indique ensuite que la réunion de cette instance informelle sera principalement l'occasion de présenter et d'échanger sur le projet de Livre blanc relatif à l'organisation territoriale de l'État, tel qu'il a été évoqué et discuté en CAR ce 18 octobre matin. Le document précité, non finalisé à ce stade, sera transmis au Premier ministre le 31 octobre prochain. En outre, afin de répondre aux interrogations concernant le projet de cité administrative d'Amiens, émises lors de la précédente réunion, le préfet de région indique qu'un point global sera fait par la préfète de la Somme.

La délégation CGT souhaite intervenir par une déclaration liminaire qui est jointe au présent compte rendu. Le préfet de région indique qu'elle sera annexée au Livre blanc précité.

Les représentants de Solidaires soulignent l'intérêt des réunions de cette instance informelle, quand bien même elles relèvent d'une logique d'information descendante, tout en regrettant que des demandes d'audiences auprès du préfet de l'Aisne soient restées sans réponse.

Par ailleurs, ils précisent que la courtoisie des échanges au sein de cette instance ne doit pas masquer une réelle et profonde colère qui doit être traduite dans les comptes rendus. Ils sont, en effet, opposés aux objectifs des réformes en cours et n'acceptent pas les propos tenus par certains responsables et plus particulièrement de la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales qui a évoqué une moins-value pour l'action publique de certains fonctionnements et organisations.

Les représentants des personnels demandent que la prochaine réunion de cette instance informelle régionale puisse être également consacrée aux enjeux du Brexit et aux travaux conduits pour y répondre.

Le préfet de région répond favorablement à cette demande et précise que le Brexit conduira à réfléchir à une « frontière intelligente », ce qui implique de repenser l'ensemble des procédures et des process. Cette réflexion entraînera des changements profonds dans le contrôle des personnes, comme des marchandises.

À la question posée sur l'impact du Brexit sur les accords du Touquet, le préfet de région rappelle qu'il s'agit d'un accord bilatéral qui ne relève pas du droit communautaire.

### I. Réorganisation territoriale de l'État

La secrétaire générale pour les affaires régionales présente l'avancement des réflexions et des propositions relatives à la réorganisation territoriale des services de l'État (cf. diaporama transmis aux

participants de cette instance à l'issue de cette instance, comme demandé, et joint au présent compte rendu).

Le représentant de la FSU retient des auditions de personnalités extérieures à la fois leur satisfaction quant à l'action des services de l'État et leur attente de stabilité et de visibilité de l'organisation des services. Il y voit un paradoxe, considérant que ces dernières ouvrent une nouvelle période d'instabilité et ne vont pas permettre de gagner en visibilité, et ce d'autant plus que certaines réformes doivent être réalisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les représentants des personnels regrettent que les dénominations, même provisoires, des futures directions régionales et départementales en charge du service public de l'insertion ne reflètent pas la réalité des missions exercées et n'apparaissent plus explicitement, remettant ainsi en cause le sens des missions.

Le préfet de région rappelle que, s'agissant des secrétariats généraux communs (SGC), la date du 1<sup>er</sup> janvier est celle d'un point de départ et que leur mise en place se fera jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard.

En matière d'effectifs, les représentants des personnels CGT expriment leurs craintes et leurs inquiétudes quant aux conditions de transfert des 1 803 ETP des programmes supports concernés des DDI au sein du futur programme 354 (traitement des agents n'acceptant pas ce transfert, éventuelles primes de mobilité et de restructuration, maintien des rémunérations, question du règlement intérieur appliqué) et de l'impact de ce transfert sur les fonctions métiers au sein des DDI. Le préfet de région rappelle que ce transfert résulte d'une négociation entre le ministère de l'intérieur et les ministères concernés qui vise à garantir le succès de la mise en place des SGC, sans compromettre bien évidemment l'exercice des fonctions métiers des DDI.

Le préfet de l'Oise indique pour sa part avoir engagé les discussions concernant les SGC avec les organisations syndicales et avec les agents et que s'agissant des fonctions support de la DIRECCTE, la directrice de cette dernière a indiqué que les agents concernés au sein des UD n'ont pas vocation, dans un premier temps, à intégrer les SGC.

En matière d'organisation du temps de travail, les représentants des personnels demandent le maintien des conditions de travail actuelles pour les agents des DDI, de leurs rémunérations, ainsi que la garantie d'un droit au retour. Ils dénoncent, par ailleurs, l'absence de l'estimation de transfert des agents concernés dans les DIRECCTE vers le programme 354 pour les missions relevant des SGC.

Le préfet de région répond que le règlement intérieur de référence sera celui de la préfecture et qu'il permet de prendre en compte des cycles de travail différents. Pour ce qui est des rémunérations, le principe du maintien est garanti, ce qui est confirmé par le DMAT. Les négociations sur l'armement des SGC n'intègrent pas, à ce stade, les agents concernés des DIRECCTE. Le schéma cible, tant en termes d'effectifs que de localisation (avec notamment les projets de cités administratives à Lille et à Amiens), est évolutif.

S'agissant des Maisons France Services (MFS) qui ont été évoquées par la SGAR dans sa présentation, les représentants des personnels demandent à connaître le détail des 44 premiers projets identifiés au niveau régional et de l'articulation avec La Poste.

Le préfet de région précise que les propositions de labellisation des MFS s'appuient pour partie sur le réseau actuel des MSAP portées par La Poste et que la priorité, tant dans les labellisations que dans les créations, porte sur l'amélioration de la qualité des services proposés aux usagers.

Le préfet de région souligne que pour renforcer la lisibilité de ce nouveau réseau un projet d'application mobile permettant, notamment, de localiser les MFS existantes sera déposé au titre du FTAP déconcentré.

Les représentants des personnels demandent que le réseau des finances publiques soit articulé avec celui des MFS pour être consolidé au lieu d'être démantelé, comme c'est le cas dans la réforme en cours.

Le DRFiP considère également que l'articulation des réseaux des finances publiques et des MFS est intéressante et fait l'objet d'une réflexion sur sa pertinence au cas par cas. Le préfet de région rappelle à

cet égard que plusieurs réseaux ont également potentiellement vocation à accueillir des MFS, ceux des gendarmeries, des sous-préfectures ou bien encore des services de l'équipement.

A une question des représentants des personnels sur la préfiguration de la DRAJES, le préfet de région indique que le préfigurateur est en cours de désignation et que cette nouvelle direction sera placée auprès du recteur de région académique.

De ces échanges sur l'organisation territoriale de l'État, le préfet de région retient, d'une part, la convergence avec la tenue de la réunion du CAR du matin, qui a souligné la nécessité d'une lisibilité et d'une stabilité dans les organisations et, d'autre part, l'attention qui doit être portée aux dénominations des nouvelles directions qui doivent bien refléter l'ensemble des missions qu'elles exerceront.

Enfin, le préfet de région souligne que les réformes en cours visent davantage à transformer les modalités de fonctionnement que l'organisation même des services de l'État en privilégiant deux notions : la proximité et l'innovation.

## **II. Pôle des services publics du XXI<sup>e</sup> siècle à Amiens**

A la demande du préfet de région, la préfète de la Somme présente un point sur l'avancement du projet de pôle des services publics du XXI<sup>e</sup> siècle, réalisé en deux phases, en soulignant qu'au-delà de la dimension immobilière, ce projet vise à conforter la présence de l'État dans un territoire et à moderniser le cadre de travail des agents en leur proposant une offre de services des plus riches. En termes de calendrier, il est prévu que la deuxième phase se concrétise par une livraison des bâtiments au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

La préfète de la Somme rappelle la nécessaire exemplarité de ce projet en termes de dialogue social et de transparence, qui doit aussi permettre d'enrichir le projet. Elle précise, par ailleurs, qu'à ce stade, toutes les options ne sont pas encore définitivement arrêtées. Une nouvelle réunion à destination des représentants des personnels sera organisée d'ici la fin de l'année et, dès que les conditions seront réunies, des visites sur place seront organisées.

Parmi les points de vigilance relevés par les représentants des personnels, il y a tout d'abord le RIA. Financé sur le programme 148 « Fonction publique », il représentera un investissement de 2,6 millions € et permettra d'assurer 500 couverts / jours. Les représentants des personnels rappellent la nécessité de constituer une association pour la gestion du RIA et demandent à être associés aux travaux préparatoires.

Un second point de vigilance concerne les places de crèches qui n'étaient pas prévues dans les bâtiments à construire. La préfète de la Somme indique que trois options sont à ce stade envisagées : une implantation *in situ*, la création d'une crèche dans un bâtiment domanial situé à proximité de la future cité et la réservation de berceaux.

Les représentants de la CGT demandent, enfin, que les crédits nécessaires aux déménagements et aux acquisitions de matériels soient bien prévus et s'interrogent sur l'articulation avec le SGC.

\*

En conclusion, le préfet de région invite les représentants des personnels à transmettre leurs éventuelles contributions au Livre blanc sur l'OTE pour le 25 octobre au plus tard et indique que la prochaine réunion de cette instance informelle de concertation interministérielle se tiendra mi janvier 2020 et sera consacrée, outre à l'organisation territoriale de l'État, au Brexit.